

PARIS, LE 2 AVRIL 2021

Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

- Reprise de la distribution de dividendes dans le strict respect du cadre réglementaire
- Tenue de l'Assemblée Générale à huis clos et modalités de participation
- Évolution de la composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque (UFFB), qui s'est tenu le 1^{er} avril 2021, a arrêté les modalités de tenue de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires et le texte des résolutions.

Reprise de la distribution de dividendes dans le strict respect du cadre réglementaire

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale une reprise de la distribution d'un dividende en numéraire, dans le strict respect du cadre imposé par les régulateurs européens et français.

Le montant maximum distribuable a été calculé selon les recommandations de la Banque Centrale Européenne¹ et a fait l'objet d'un examen par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. Il s'élève à 0,05 € par action.

Pour mémoire, en novembre 2019, UFF avait versé un acompte sur dividende de 0,70 € par action au titre de l'exercice 2019, et avait suspendu, en avril 2020, le solde de la distribution de dividendes conformément aux recommandations des autorités de régulation bancaire et financière.

Le Conseil d'Administration proposera ses orientations en matière de distribution de dividendes dès que les restrictions temporaires seront levées.

Assemblée Générale à huis clos et modalités de participation

À la suite des dernières annonces gouvernementales et conformément au décret n°2021-255 du 9 mars 2021, le Conseil d'Administration d'UFFB a décidé que l'Assemblée Générale se tiendrait le 19 mai 2021 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, compte tenu de la situation liée à la Covid-19 et de la nécessité de protéger l'ensemble des actionnaires et des participants à l'Assemblée.

¹ « [...] jusqu'au 30 septembre 2021 [...]. Les dividendes doivent rester inférieurs à 15% des bénéfices cumulés des exercices 2019 et 2020 et ne pas dépasser 20 points de base du ratio CET1. [...] Pour les banques qui ont déjà distribué des dividendes [...] au titre de l'année 2019, [le seuil de 15% est applicable] au résultat net consolidé 2020. »

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site internet de la Société www.uff.net et sera également disponible en différé.

Dans ce contexte, il est précisé que :

- Aucune carte d'admission ne sera délivrée ;
- Les actionnaires sont invités à voter préalablement à l'Assemblée en utilisant les moyens de vote à distance mis à leur disposition ou à donner pouvoir au Président ou à la personne de leur choix ;
- Les actionnaires, justifiant de cette qualité, peuvent dès à présent adresser leurs questions écrites, et ce au plus tard le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale, soit le 17 mai 2021, de préférence par e-mail à l'adresse suivante : comfi@uff.net ;
- Il ne sera pas possible de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée Générale.

Les actionnaires seront informés des modalités détaillées de participation à l'Assemblée Générale dans l'avis de réunion qui sera publié au plus tard le 14 avril 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la société www.uff.net - rubrique Actionnaires Investisseurs / Assemblées Générales.

Évolution de la composition du Conseil d'Administration

Enfin, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Cassandra Mariton Segard, Administrateur, avec effet à compter du 22 mars 2021, et a coopté la société Aviva Investors Real Estate France SA, représentée par Madame Catherine Saab, en remplacement pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2022.

L'Assemblée Générale sera invitée à statuer sur la ratification de cette cooptation et sur le renouvellement des mandats arrivant à échéance de Madame Gwendoline Cazenave et de la société Aviva France. Le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Debroy, Administrateur indépendant depuis 12 ans, qui arrive également à échéance ne sera pas proposé, en accord avec l'intéressé. Le Conseil a initié un processus de sélection d'un nouvel administrateur indépendant.

L'UFF en quelques mots

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui propose des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de près de 1 300 salariés, dont 900 dédiés au conseil.

Au 31 décembre 2020, l'Union Financière de France compte 197 000 clients, dont 176 000 particuliers et 21 000 entreprises.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B
Code Euroclear 3454
Code ISIN FR0000034548.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :

UFF

Astrid de Bréon
Directrice Générale Déléguée
Tél : 01 40 69 65 17
astrid_de-breon@uff.net

UFF

Françoise Paumelle
Directrice de la Communication
Tél : 01 40 69 63 75
francoise_paumelle@uff.net

ENDERBY

Camille Pan
Relations Presse
Tél : 06 38 73 78 38
cpa@enderby.agency